

ASCII QUALITATEM SARL

De : "ASCII QUALITATEM SARL" <info@ascii-qualitem.fr>
À : <ajuillet@intelligence-economique.gouv.fr>
Envoyé : vendredi 25 janvier 2008 16:47
Objet : Proposition de service pour éviter la perte de données techniques confidentielles

Monsieur,

Depuis 1994, dirigeant d'un organisme certificateur de systèmes de management français que j'ai créé, j'ai l'honneur de vous signaler que je suis disponible pour procéder à la certification AQ-NADCAP des procédés spéciaux d'entreprises françaises du secteur Aéronautique-Espace.

Déjà accrédité par le COFRAC pour la certification selon les normes de la famille EN 9100/9110/9120, notre certificateur ASCII QUALITATEM pourrait étendre son domaine d'action à cette certification des procédés spéciaux.

Le sae américain (partie américaine de l'iaag, la partie européenne étant ASD ex AECMA) a reconnu le certificateur anglais PRI comme unique certificateur mondial des procédés spéciaux PRI-NADCAP et les trois sociétés françaises AIRBUS, SAGEM et SAFRAN sont en train de l'imposer au tissu aéronautique national.

De plus les DRIRE et les CCI proposent aux entreprises des subventions aux premiers audits PRI-NADCAP (6000 dollars par journée d'auditeur), ce qui empêche toute concurrence de se créer.

Ingénieur Sup'Aéro, possédant les deux passeports français et américains, je suis tout à fait apte pour créer une nouvelle activité de notre certificateur qui serait reconnue par le sae ou au moins ASD pour faire réaliser ces audits de procédés spéciaux en France voire en Europe. J'ose espérer encore qu'il doit être possible de le faire en tant que français.

Il suffirait qu'OSEO nous aide (moralelement) et que les DRIRE cessent de financer le certificateur anglais qui a maintenant une longueur d'une année d'avance à l'étranger mais seulement 19 certifiés en France.

J'espère que vous aurez le temps de répondre à ce courrier car jusqu'à présent je n'ai reçu aucune réponse, pas même un AR des services officiels comme la DST.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Claude ANGELINI (06 64 91 90 01)
ASCII QUALITATEM SARL (04 78 83 90 00)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Cabinet du Ministre

Le Chef de Cabinet

Paris, le **27 JUIN 2008**

Réf. : CAB.INT/BDC/n°9239-2/SMO

Monsieur,

Vous avez appelé l'attention de Madame Michèle ALLIOT-MARIE, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, sur la situation et les pratiques d'une entreprise anglaise (PRI) qui, sous couvert d'audits NADCAP, accèderait à des informations industrielles sensibles de très nombreuses entreprises en vous étonnant que tout cela puisse se faire sans l'accord de la DST.

Comme vous le savez, la norme NADCAP (National Aerospace and Defence Contractors Accreditation Program) remplacera, en 2009, les audits et agréments variés émanant jusqu'alors des différents donneurs d'ordre (Dassault, Airbus, Snecma, pour la France). La certification NADCAP est donc inéluctable pour les sous-traitants de l'industrie aéronautique.

Ainsi que vous le soulignez, cette certification constitue néanmoins, en l'absence de véritable concurrence dans le monde des certificateurs, un véritable outil d'intelligence économique offensif au profit d'industriels anglo-saxons. La DST n'ignore pas cette situation, ni les pratiques mises en œuvre par le Performance Review Institute (PRI) dans le cadre de ses activités de normalisation et de certification NADCAP.

Si la société ASCII QUALITATEM SARL dispose des compétences nécessaires, il lui est possible de briguer la fonction d'auditeur NADCAP, notamment en se faisant connaître auprès de nos industriels et en effectuant une demande en ce sens auprès du PRI pour devenir auditeur agréé.

Dans cette perspective, vous pourriez utilement vous rapprocher des services compétents du Haut responsable chargé de l'intelligence économique (HRIE) auprès du Secrétariat Général de la Défense Nationale (SGDN), ainsi que de la DRIRE (Délégation Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement).

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Ludivine OLIVE

Monsieur Jean-Claude ANGELINI
Cap Vaise
14 rue Gorge de Loup
69009 LYON

Adjoins-Toi la qualité !

COPIE

**MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

A l'attention de Madame Ludivine OLIVE

Cabinet du Ministre - Le Chef de Cabinet

PLACE BEAUVAU

75800 PARIS CEDEX 08

Lyon, le lundi 21 juillet 2008

V/Référence : CAB.INT/BDC/n°9239-2/SMO du 27 juin 2008

N/Référence : 08V/209/L1 JCA/AT

Objet : Possibilité d'une Certification NADCAP française et indépendante

Madame,

Nous vous remercions de votre réponse dont les premiers paragraphes confortent notre volonté de faire barrage au certificateur anglais PRI-NADCAP (adoubé par GENERAL ELECTRIC, société américaine qui passe ainsi par une société européenne pour ne pas être contrée).

Pourriez-vous, s'il vous plaît, modifier l'avant dernier paragraphe "Si la Société ASCII QUALITATEM SARL dispose... auditeur agréé." qui paraît à mes clients aéronautiques avoir plus un esprit de collaboration avec l'envahisseur que l'esprit de résistance mis en avant par le Chef de l'État lors de différentes cérémonies de commémoration (Bois de boulogne, Mont-Valérien, Chateaubriand...).

Nous vous suggérons de le remplacer par le texte suivant qui nous encouragera officiellement à devenir un certificateur NADCAP franco-américain (car je vous rappelle que je possède la double nationalité ce qui devrait me permettre d'être également adoubé par GENERAL ELECTRIC si je suis soutenu par la France) mais qui ne fera appel qu'à des compétences françaises habilitées au CONFIDENTIEL INDUSTRIE ou CONFIDENTIEL DEFENSE :

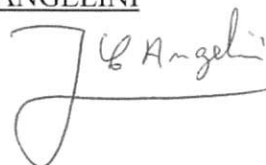
"Si la société ASCII QUALITATEM SARL dispose des compétences nécessaires, nous l'encourageons vivement à briguer la fonction de certificateur NADCAP, notamment en se faisant connaître auprès de nos industriels du secteur Aéronautique-Espace et Défense."

Les courriels joints datés du printemps 2007 restés à ce jour sans réponse montrent que le dernier paragraphe n'est sans doute pas d'une grande utilité car en faisant appel à la DST j'ai dû faire sauter quelques ponts qui ne me permettront pas de repli. Je reprend néanmoins contact avec HRIE, DRIRE.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de notre haute considération.

Jean-Claude ANGELINI

Le gérant



Villa Toscane
123, rue Pierre Audry
F-69005 LYON

Téléphone : +33 (0)4 78 83 90 00
Courriel : info@ascii-qualitem.fr
Télécopieur : +33 (0)4 78 64 66 30

ASCII QUALITATEM SARL au capital de 23 000 euro - R.C.S. LYON B 394 364 269
Siège social : Villa Toscane - 123, rue Pierre Audry F69005 LYON



ACCREDITATION
N° 4-0016/98
PORTÉE DISPONIBLE
sur www.cofrac.fr



Jean-Pierre CHAUEAU
Sénateur-Maire de Commerveil
Vice-Président du Conseil général de la Sarthe
Président de la Communauté de communes du Saosnois

Mamers, le 15 janvier 2010

Réf.17.01.10 - JPC / FB

Monsieur le Premier Ministre,

Je me permets d'appeler votre bienveillante attention sur la situation la société ASCII QUALITATEM.

En effet, le gérant de ASCII QUALITATEM, Monsieur Jean-Claude ANGELINI, m'a saisi de ce dossier par l'intermédiaire d'une entreprise située à Mamers. Il souhaite dénoncer la manœuvre dont il fut victime dans le cadre de l'attribution d'une certification le Cofrac.

Comme vous pourrez le constater à la lecture des documents joints en annexe (copie d'un échange de courrier avec le Cabinet du Ministre de l'Intérieur et dossier complet dans une clé USB), ce dossier a des implications fortes en matière d'intelligence économique.

Par avance, je vous remercie de bien vouloir faire examiner ce dossier avec la plus grande attention.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

 **COPIE**

Jean-Pierre CHAUEAU

*Monsieur François FILLON
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Chef de Cabinet

Paris, le **21 OCT. 2010**

Réf. : BDC/CE 25476/1 - CC

V/Réf. : 86.03.10-JPC/FB

Monsieur,

Le Premier ministre a appelé l'attention du Ministre de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales sur les difficultés auxquelles vous êtes confronté dans le cadre de votre activité professionnelle compte tenu du différend qui vous oppose au certificateur anglais PRI-NADCAP.

Attentif à votre démarche, le ministre m'a chargé de vous préciser que la plupart des sous-traitants français ont pour donneurs d'ordre aussi bien de grandes entreprises françaises que des entreprises étrangères, notamment américaines. L'adhésion à la norme NADCAP, reconnue outre-atlantique aussi bien qu'en France, sert donc davantage leurs intérêts économiques qu'elle ne les expose aux risques de pillage technologique.

Aussi, je maintiens l'analyse de votre dossier qui avait été réalisée en 2008 et vous invite, pour briguer la fonction d'auditeur NADCAP, à vous rapprocher des services compétents de la délégation interministérielle à l'intelligence économique et de la DRIRE (Délégation Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement).

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le chef de cabinet



Stéphane ROUVÉ

Monsieur Jean-Claude ANGELINI
Gérant ASCII QUALITATEM
123 rue Pierre Audry
69005 LYON

Objet : **Re: RE: Abus de position dominante (Ministère du redressement productif)**
 Date : 05/07/13 16:26
 De : jeanclaude.angelini@sfr.fr,
 A : "BROCARD Pascal (DR-RHONA)" <pascal.brocard@direccte.gouv.fr>,
 Cc : rhona.polec@direccte.gouv.fr,

Bonjour Monsieur BROCARD,

Je vous remercie de votre réponse et suis à votre disposition pour vous entretenir de la situation de mon entreprise.

En bref, s'il était possible de changer les mots "auditeur pour le PRI" de la lettre jointe (et ma réponse) de MAM en le mot "Certificateur", je pourrais à nouveau espérer développer mon entreprise dans le secteur aéronautique en devenant un concurrent français du PRI pour le référentiel NADCAP. Il me reste encore 10 ans avant la retraite et je trouve que ce challenge correspondrait mieux à ma formation d'ingénieur Sup'Aéro que le porte à porte dans les ZI de Tunisie et du Maroc.

Il est dommage que notre certificateur qui n'avait, en 15 ans, dû enregistrer aucune réclamation client dans les deux domaines "aéronautique-espace (EN 9100)" et "Dispositifs médicaux (ISO 13485)" n'ait pas pu continuer ses activités, somme toutes modestes (13 sociétés EN 9100 et 35 ISO 13485), du fait d'une absence totale de soutien de l'Etat (pire le retrait de nos accréditations-forfaiture) alors que nous croyons que la richesse d'un pays ne vient pas de ses situations de monopole (GIFAS, GMED).

Je ne sais si vous avez également remarqué que suite, sans doute en partie, à mes avertissements en 2007 et années suivantes relatifs à l'absence de lien du secteur aéronautique-Exploitation (AEA-UEA), le BUREAU VERITAS GSAC a perdu en 2011 son monopole de 1922 au profit des APAVE OSAC puisque qu'un camarade d'école ENSAE que j'avais formé à Lyon au référentiel EN 9100 et qui fait partie de l'OSAC vient de m'appeler pour réaliser des formations métrologie aux auditeurs OSAC.

Il me propose en outre de devenir le certificateur EN 9100 de ses nombreux clients (les ex-assujettis au BUREAU VERITAS). Je pense que c'est une très bonne idée qui me conduirait à ne plus avoir de rancœur envers les services de l'Etat qui ne m'ont pas défendu (sauf Madame BOSCH des services du Médiateur de la République).

Mais il nous faudrait redevenir accrédités par le COFRAC puis aussi reconnus par le QUALIFAS, ce que je ne puis pas me permettre financièrement sans récupérer tous les clients perdus du fait du retrait de nos accréditations.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Jean-Claude ANGELINI

=====

Message du : 02/07/2013 12:09
 De : "BROCARD Pascal (DR-RHONA)" <pascal.brocard@direccte.gouv.fr>
 A : "jeanclaude.angelini@sfr.fr" <jeanclaude.angelini@sfr.fr>
 Copie à : rhona.polec@direccte.gouv.fr
 Sujet : RE: Abus de position dominante (Ministère du redressement productif)

Bonjour Monsieur

Je tenais à vous informer que vos différentes interventions ont permis de renforcer le dispositif de protection contre le pillage technologique des entreprises françaises du secteur aéronautique.

Je peux vous assurer que les différents services de l'Etat compétents dans le domaine de la sécurité économique ont pris en compte dans leurs missions vos observations sur la certification des audits.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire

Cordialement

Pascal Brocard
 Chargé de Mission régional à l'Intelligence économique

Direccte Rhône-Alpes
 (Direction régionale des entreprises, de la consommation de la concurrence du travail et de l'emploi)

pascal.brocard@direccte.gouv.fr

-----Message d'origine-----

De : ANGELINI Jean Claude [mailto:jeanclaude.angelini@sfr.fr]
 Envoyé : lundi 1 juillet 2013 23:37
 À : Rhona POLEC (DR-RHONA); RECLAM-ARCHIVES (SNE-CCRF)

PREMIER MINISTRE

Paris, le 11 JUL 2014

LE CHEF DE CABINET

Références à rappeler :
CAB IV/2 - EN
R011601.01.1

Monsieur,

Vous avez bien voulu remettre au Premier ministre, à l'occasion de sa visite au salon Planète PME, un dossier relatif à la situation de votre entreprise, ASCII Qualitem.

Il a été pris connaissance avec attention de votre démarche et des préoccupations qui la motivent.

C'est pourquoi votre dossier a été transmis à Monsieur Arnaud MONTEBOURG, Ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, afin qu'il en prescrive l'examen.

Vous serez tenu directement informé de la suite qui lui sera réservée.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Premier ministre



Sébastien GROS
Chef de Cabinet

Monsieur Jean-Claude ANGELINI
Gérant de ASCII Qualitem
Villa Toscane
123, rue Pierre Audry
69005 LYON

LE CHEF DE CABINET

Paris, le 18 AOUT 2014

Nos Réf. : ERP/2014/44973

Vos Réf. : Votre lettre du 11/07/2014

Monsieur,

Vous avez bien voulu appeler l'attention du Premier Ministre, qui a transmis votre correspondance à M. Arnaud Montebourg, Ministre de l'Economie, du Redressement productif et du Numérique, sur la situation de votre entreprise.

Comme vous le savez, le redressement productif et la reconquête industrielle sont une priorité de l'action du Gouvernement. Cela implique de renforcer la réactivité de l'Etat dans les territoires.

Pour répondre à ces enjeux, M. Montebourg a nommé un Commissaire au Redressement productif dans chacune des 22 régions de métropole, sous l'autorité des Préfets de région et en relation étroite avec les Présidents des conseils régionaux.

Le Ministre demande donc à son Cabinet d'étudier ce dossier avec le Commissaire au Redressement productif de votre région, M. Simon-Pierre Eury, afin d'examiner les solutions qui pourront être envisagées, et de vous tenir informé du résultat de cette démarche.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



David LEBON

Monsieur Jean-Claude ANGELINI
ASCII Qualitatem
Villa Toscane
123 rue Pierre Audry
69005 Lyon



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU REDRESSEMENT PRODUCTIF
ET DU NUMÉRIQUE